

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 3 avril 2025 à 18h à la Mairie

### Membres du Conseil Municipal présents :

Michel CAPPÉ, Jean Luc OURIET, Nadine CONTANT, Valérie BELOTTI, Pascal POTIER, Jean-Michel BELOTTI, J-Louis JEANSON, Sylvette GRANDPIERRE, Isabelle RICART et Frédéric RZEPKA

Excusé-e-s :

### ORDRE DU JOUR :

#### ✓ **Délibération pour l'approbation du compte financier unique 2024**

Est nommé Président de séance : M. Jean-Luc OURIET (*Le Maire ne pouvant pas prendre part à la décision*)

*Présentation du Compte Financier Unique aux membres du conseil municipal.*

Balance des comptes :

Recettes d'investissement .....	25 000,00 €
Dépenses d'investissement .....	<u>21 303,14 €</u>
Solde d'investissement .....	3 696,86 €

Recettes de fonctionnement .....	666 295,23 €
Dépenses de fonctionnement .....	<u>137 285,68 €</u>
Solde de fonctionnement .....	529 009,55 €

Restes à réaliser au 31/12/2024	13 000,00 €
---------------------------------	-------------

Soit un excédent global de ..... **519 706,41 €** (solde investissement + solde fonctionnement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, approuve le Compte Financier Unique 2024.

#### ✓ **Affectation du résultat de l'exercice 2024 après approbation du compte administratif correspondant**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide sur proposition du Maire d'affecter au budget 2025 les reports de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- Affectation en réserves ..... 9 303,14 €
- Report en section d'investissement ..... 0,00 €
- Report en section de fonctionnement ..... 519 706,41 €

#### ✓ **Délibération pour le vote des subventions allouées aux associations**

Article	Dépenses	Pour mémoire, budget cumulé précédent	Vote du conseil municipal
<b>65748</b>	<b>Subventions aux Associations</b>	<b>3 340.00</b>	<b>3 520.00</b>
	Association Sports et Loisirs - ASLAN	2 000.00	<b>2000.00</b>
	Souvenir Français	30.00	<b>30.00</b>
	Ligue Française contre la sclérose en plaque	40.00	/
	Refuge des animaux	200.00	<b>200.00</b>
	Fondation du patrimoine	60.00	<b>60.00</b>
	Diabétiques de la Marne	50.00	/
	Amis de nos églises	50.00	<b>50.00</b>
	Le Hotu	40.00	<b>40.00</b>
	Etoile – Mission locale	100.00	<b>50.00</b>

	CLIC Sud Est Marnais	100.00	<b>100.00</b>
	ADMR Vallée des 3 moulins	100.00	<b>100.00</b>
	Association Française myopathie	40.00	/
	ACPG CATM	100.00	<b>100.00</b>
	Coopérative scolaire du bocage champenois	280.00	<b>640.00</b>
	Rencontres Loisirs	100.00	<b>100.00</b>
	Arc en Ciel	50.00	/
	Association Marne Alzheimer Pays Vitryat		<b>50.00</b>

### ✓ **Délibération pour le vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2025**

Chaque année, lors de la réunion du budget, les membres du conseil votent les taux de la taxe directe locale et les augmentent de 0,5 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'augmenter les taux de fiscalité directe de 0.5 % pour l'année 2025
- décide d'appliquer les taux aux niveaux suivants :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : **32.32 %** (32.16 % en 2024)

- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** : **19.66 %** (19,56 % en 2024)

- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires** : **10,71 %** (10,66 % en 2024)

- de charger le maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

### ✓ **Délibération pour le vote du budget primitif 2024**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2025 tel que présenté par le Maire.

Celui-ci fait apparaître les chiffres suivants :

Recettes de fonctionnement : 743 075,41 € (excédent 2024, atténuation de charges, impôts locaux, dotations, fermage)

Dépenses de fonctionnement : 743 075,41 € (charges à caractère général, rémunération personnel, transfert de charges CCVCD, intérêts emprunts)

Recettes d'investissement : 2 090 960.00 € (affectation en réserves 2024, subventions diverses, emprunts, FCTVA)

Dépenses d'investissement : 2 090 960.00 € (Remboursement emprunts, étude et travaux église d'Arzillières, chaudière et /ou pompe à chaleur mairie et salle des fêtes, défibrillateur)

### ✓ **Délibération pour la gestion de l'eau - CCVCD**

La Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER est compétente en matière d'eau et d'assainissement sur notre territoire. Face aux enjeux du changement climatique et aux évolutions attendues de la qualité de l'eau, il apparaît cohérent d'élargir cette compétence à l'ensemble des captages. Cependant, cette compétence « contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau » n'apparaît pas dans les statuts en vigueur de la Communauté de communes, il est donc nécessaire de procéder à leur modification.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents, la modification des statuts de la CCVCD est acceptée.

### Divers :

- **Crayon** : M. Bouvard souhaite acheter du crayon, le conseil n'y fait pas d'opposition.

- **Fermeture Mairie** : le secrétariat de mairie sera fermé du **14 avril au 18 avril 2025 inclus**.